

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente juin à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.

Etaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON, Magalie JOSSEAUME et Michaël ROGER adjoints,

Ms Matthieu CUCU, Pascal MORAZIN, Daniel ENGUEHARD, Mmes Solène BEAUDOUIN, Anaïs GUESNET, Michèle DESVAUX formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Charly MEYER

Absents excusés : Mme Jacqueline MOUBECHÉ, Ms Yann POTIER et Vincent PICARD

Procuration : Mme Jacqueline MOUBECHÉ a donné procuration à M. Eric QUINTON

M. Vincent PICARD a donné procuration à M. Michaël ROGER

Secrétaire de séance : M. Michaël ROGER

Date de convocation : 23/06/2021

Présents : 10

Votants : 12

Date d'affichage : 01/07/2021

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 26 mai 2021

Approbation à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux conseillers d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame Marie-Claude LE TORREC, conseillère municipale et Présidente du SIVS BACILLY VAINS

délibération 21.06.01

REPRESENTANTS STRUCTURES INTERCOMMUNALES - SIVS Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bacilly-Vains

Vu les statuts du S.I.V.S. indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Suite au décès de Madame Marie-Claude LE TORREC, Présidente du SIVS,

Considérant qu'il convient de désigner cinq délégués titulaires et un suppléant,

Le conseil municipal après en avoir voté, a délégué au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bacilly-Vains les conseillers suivants :

Titulaires : Monsieur Eric QUINTON
 Madame Solène BEAUDOUIN
 Madame Anaïs GUESNET
 Madame Magalie JOSSEAUME
 Monsieur Matthieu CUCU

Suppléant : Monsieur Daniel ENGUEHARD

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les conseillers que des commissions se sont réunies. Aux vues de décisions (achat d'un piano de cuisine pour la salle des fêtes) il y a lieu d'abonder l'opération 75 : Matériel - Outils- ameublement comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu B.P. 2021	951 480.09 €	951 480.09 €	169 720.23 €	169720.23 €
Décision Modificative n° 1				
61521 Entretien de terrain	- 5 000 €			
023 Virement à la section de fonctionnement	+ 5 000 €			
021 Virement de la section de fonctionnement				+ 5 000 €
2188 op 75 Autres immobilisations corporelles			+ 5 000 €	
TOTAL après DM n° 1	951 480.09 €	951 480.09 €	174 720.23 €	174 720.23 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité approuve cette décision modificative.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un courrier de l'Association parentale pour la gestion des activités post et périscolaires du groupement pédagogique intercommunal de DRAGEY-RONTHON, GENETS, ST JEAN LE THOMAS sollicitant une participation de la commune de Bacilly au fonctionnement de leur association car des enfants de Bacilly sont scolarisés au RPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de verser une subvention. En effet, la commune verse déjà une subvention à l'APE du RPI BACILLY-VAINS.

BANQUE ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jacqueline HIBON concernant le dossier « banque alimentaire »

Madame HIBON informe les conseillers des 2 possibilités de structures d'adhésion : soit la banque alimentaire de SARTILLY BAIE BOCAGE, soit l'association ASACA d'Avranches

Après avoir entendu les modalités d'adhésion des 2 structures, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association ASACA d'AVRANCHES et charge Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe les conseillers :

- Les travaux de voirie au Fougeray ont commencé ce jour pour une durée allant jusqu'au 16 juillet.
- Les travaux de connexion de l'antenne commenceront le 24 juillet prochain pour une durée de 3 semaines
- Les travaux d'agrandissement de la station d'épuration commenceront début du mois d'août
- Le PLUI a été refusé par les services de l'Etat, de ce fait à compter du 10 juin 2021 c'est l'ancien PLU de la commune qui s'applique.

Séance levée à 22h00